

La journée politique

Une importante réunion du groupe radical-socialiste

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

En conséquence, l'ordre a été demandé que soient jointes les deux catégories d'interpellations et que le groupe décide de voter contre le Cabinet au cas où celui-ci présenterait la question de confiance contre cette jonction.

M. Chauvin soutient un ordre du jour de défiance impliquant le départ des ministres radicaux

M. Georges Chauvin a ensuite appuyé la thèse défendue par M. Mazé et a vivement critiqué l'action du Gouvernement dans tous les domaines.

Il a ajouté que son ordre du jour impliquait nettement le départ des ministres radicaux du Gouvernement.

Voici le texte de l'ordre du jour de M. Chauvin :

« La Chambre : 1° considérant la contradiction existant entre les actes et les discours du Président du Conseil sur le terrain de la politique extérieure; 2° considérant l'indifférence dont il a fait preuve à l'égard des tentatives de défense républicaine; 3° considérant la manifeste insuffisance des mesures prises en faveur de l'agriculture dans la situation s'aggrave quotidiennement; 4° considérant que les difficultés financières sont encore plus inquiétantes; 5° considérant qu'il n'a apporté aucune mesure d'urgence, au point de vue économique, de la situation du commerce, de l'industrie et de l'artisanat.

Reprochant de ne pouvoir lui accorder sa confiance.

M. Jean Zay, Cluzan et Mahagne, approuvant la tactique préconisée par M. Mazé et Chauvin, ont souligné que la question de confiance que le groupe devait trancher ne pouvait être discutée en quelque sorte dans le vide, mais à propos de textes précis.

M. Marchandeu a également critiqué le texte de l'ordre du jour de M. Chauvin. Il a fait remarquer que le groupe et la Chambre s'étaient déjà prononcés sur la politique financière du Gouvernement et sur les questions de ligues qui se trouvent de nouveau être mises en cause dans le texte.

M. Marchandeu s'est attaché à montrer que, si le groupe votait un ordre du jour de défiance, il ne ferait qu'aggraver cette situation.

M. Malvy a parlé dans le même sens et a montré les dangers que pouvait présenter pour la situation budgétaire une crise gouvernementale.

De son côté, M. de Charnaudy a mis en garde ses collègues contre toute solution préconisée fondée sur des considérations de politique pure. Le vice-président de la Chambre, parlant en faveur de l'apaisement et de la conciliation, s'est déclaré hostile à l'application de la discipline.

...l'ordre du jour Chauvin est cependant voté par 61 voix contre 28

Malgré les observations des partisans du Gouvernement, le groupe a adopté par 61 voix contre 28 l'ordre du jour de défiance présenté par M. Chauvin.

L'application de la discipline à l'ordre du jour de défiance...

Une longue et confuse discussion s'est ensuite instituée sur l'application de la discipline de vote à cet ordre du jour. D'autre part, il a été convenu que, si la discipline était adoptée, une délégation serait envoyée aux ministres radicaux pour leur soumettre le texte de l'ordre du jour et pour les inviter à se retirer éventuellement du Cabinet.

M. Henri Guernut est ensuite intervenu dans un sens médiateur et a fait remarquer que la discipline n'avait pas été appliquée depuis Wagram et qu'il n'y avait pas lieu de la voter maintenant.

M. Briquet et Jouffrais se sont prononcés dans le même sens que le député de l'Alsace.

...est adoptée dans un scrutin doteux par 39 voix contre 38...

M. Camille Ferrand a alors proposé au groupe de ne pas prendre de décision avant d'avoir entendu les ministres radicaux. La question de discipline a été mise aux voix une première fois et adoptée par 39 voix contre 38.

La position des ministres radicaux

Ces votes successifs ont suscité dans les couloirs de la Chambre, à l'issue de la réunion, des commentaires divers. Certains faisant remarquer que les ministres radicaux étaient dans l'obligation, à la suite de l'adoption de l'ordre du jour de défiance, de donner leur démission au Cabinet de M. Pierre Laval, tandis que d'autres interprétaient le rejet de l'application de la discipline comme une invitation pour les ministres radicaux à continuer leur collaboration au président du Conseil.

À la suite des votes émis par le groupe radical sur la discipline du Gouvernement, ne semble guère avoir chargé de précédents votes de confiance.

La réunion des ministres radicaux

Paris, 16 janvier. — A l'issue de la séance de la Chambre, M. Edouard Herriot, ministre d'Etat, a regagné son cabinet au ministère de la Marine marchande où l'ont rejoint bientôt plusieurs de ses collègues radicaux-socialistes du ministère.

Cette réunion a mis en évidence les difficultés en présence desquelles se trouve le Gouvernement. Bien que le député du Rhône ait refusé de faire à la presse aucune déclaration, il n'est pas douteux qu'il envisage de se retirer du Cabinet, afin de se consacrer plus exclusivement à la préparation de la bataille électorale prochaine.

Un mouvement s'est, en effet, manifesté au sein du Parti radical, pour obtenir de M. Edouard Herriot qu'il renonce à sa démission de président du parti. C'est qu'à deux reprises déjà, le député du Rhône a mené ses amis politiques à la victoire, en 1924 et en 1932.

Sans vouloir poser devant le Comité exécutif, qui se réunira dimanche, sa candidature, à la présidence du parti, il est certain que M. Herriot pourrait être l'objet de la part des militants radicaux, d'une impressionnante manifestation de sympathie qui le remettrait à la tête de la grande formation politique de gauche, s'il avait, à ce moment, repris sa liberté d'action.

M. Herriot, ministre d'Etat, n'ayant pas à diriger un département ministériel, son départ n'entraînerait pas nécessairement un remaniement du Cabinet. Il en irait autrement, si l'ensemble des ministres radicaux devaient suivre leur chef dans sa retraite. La responsabilité de la crise ministérielle qu'il ouvrirait, dans ce cas, retomberait exclusivement sur le parti radical. C'est pour éviter une telle éventualité que des efforts sont faits auprès de MM. Marcel Régnier, Mario Roustan, Georges Bonnet, Pagnoul, William Bertrand et Maupou, pour qu'ils continuent à représenter leur parti dans le Gouvernement, tout au moins jusqu'au moment où, par le départ des Chambres en vacances, s'ouvrira officiellement la période électorale. A ce moment, les deux ministres radicaux qui se représentent aux élections législatives, MM. Georges Bonnet et William Bertrand, pourraient être amenés à reprendre leur liberté, afin de pouvoir défendre, en toute indépendance, leurs chances devant leurs électeurs.

Telles sont, semble-t-il, les éventualités envisagées au cours des conciliabules, qui ont eu lieu jeudi, tant au ministère de la Marine marchande que dans le cabinet de M. Herriot et dans le bureau de M. P. Laval. Il va de soi que ce ne sont là que des hypothèses, à propos desquelles il est impossible de formuler des pronostics dans un sens ou dans l'autre.

Une motion de la délégation des gauches

Paris, 16 janvier. — A l'issue de la réunion de la délégation des gauches, le communiqué suivant a été publié :

Réunie sous la présidence de M. Alexandre Yvigne, la délégation des gauches a voté la motion suivante : La délégation des gauches, unanime à révoquer la politique générale du Gouvernement Laval, condamnée d'ores et déjà par tout le pays républicain, croit remplir son devoir en appelant solennellement l'attention des élus républicains de tous les partis sur les responsabilités décisives qu'ils vont prendre à la veille de la consultation populaire, en votant pour ou contre le Cabinet.

ON ESPERE que le "L-de-vaisseau-Paris" pourra regagner la France par ses propres moyens

Pensacola (Floride), 16 janvier. — Le commandant Bonnot a fait à la Presse la déclaration suivante :

« La cause de l'accident est l'irruption d'un cyclone local imprévu et violent. L'hydravion, ancré sur une bouée, a chaviré et coulé. Nous ne pourrions pas évaluer les dégâts tant que le renflouement n'est pas terminé. »

Le capitaine Louis Sable, attaché naval, a déclaré que deux méthodes s'offraient pour renflouer l'appareil :

1° Elever l'hydravion sur des pontons et le transporter sur le rivage dans une position renversée; 2° Le tirer à l'aide d'un palan d'une force de 100 tonnes qu'il faudrait faire venir de la Nouvelle-Orléans.

Le capitaine Sable a ajouté :

« Nous ne savons pas encore comment nous procéderons au renflouement, car un travail de cette sorte n'a jamais été effectué jusqu'ici. Nous devons faire des expériences préalables. Cependant, nous sommes certains, à moins que les dégâts ne soient plus importants que nous le pensons, que l'avion sera réparé et que le personnel de la France pourra se proposer de faire le renflouement au moyen de pontons ou de grues. Plusieurs jours seront nécessaires pour qu'ils soient menés à bien. »

A la Fédération régionale des Syndicats horticoles du Nord de la France

L'assemblée générale se tiendra le lundi 20 janvier, à 15 h., au Palais Rameau, à Lille.

— A Brest, le cuirassé « Provence » batifolant les vagues de l'Atlantique, a été agacé d'appareillage aux bâtiments de la « Académie » pour leur croisière sur la côte occidentale d'Afrique.

La séance de la Chambre

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Vous avez courtoisement fait front, vous avez accueilli avec bienveillance les accusations plus ou moins injustes. Par la nomination de commissions d'enquête, vous avez voulu projeter une pleine lumière sur les événements qui ont précédé l'incident.

Vous patience devant trouver sa justification et sa reconnaissance. C'est ici même qu'on a été répudié solennellement le moyen de combat que quelques inconnus ont essayé de proposer aux députés, qui nous aurions conduit tout droit, sinon à la guerre civile, du moins à des luttes intestines que dénonçait, mardi, notre président, M. La Courrière.

Vous êtes, dans quelques semaines, demandeur au corps électoral de votre juge. Il lui faudra, pour être équitable, se rappeler les difficultés particulières que vous avez connues et le caractère de votre tâche à travers ces quatre années.

A peine réunis, vous êtes assaillis par la crise financière. Vous avez d'abord arrêté les propositions de loi relatives aux dépenses publiques, mis de l'ordre dans le budget, tenté et réussi une opération de conversion. Cela n'a pas suffi. Un jour est venu où vous avez dû choisir entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

La séance de la Chambre

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Vous avez courtoisement fait front, vous avez accueilli avec bienveillance les accusations plus ou moins injustes. Par la nomination de commissions d'enquête, vous avez voulu projeter une pleine lumière sur les événements qui ont précédé l'incident.

Vous patience devant trouver sa justification et sa reconnaissance. C'est ici même qu'on a été répudié solennellement le moyen de combat que quelques inconnus ont essayé de proposer aux députés, qui nous aurions conduit tout droit, sinon à la guerre civile, du moins à des luttes intestines que dénonçait, mardi, notre président, M. La Courrière.

Vous êtes, dans quelques semaines, demandeur au corps électoral de votre juge. Il lui faudra, pour être équitable, se rappeler les difficultés particulières que vous avez connues et le caractère de votre tâche à travers ces quatre années.

A peine réunis, vous êtes assaillis par la crise financière. Vous avez d'abord arrêté les propositions de loi relatives aux dépenses publiques, mis de l'ordre dans le budget, tenté et réussi une opération de conversion. Cela n'a pas suffi. Un jour est venu où vous avez dû choisir entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

Vous avez choisi, et il vous a paru à deux reprises, que la situation de la France devait être suspendue et que des circonstances exceptionnelles justifiaient une délégation au Gouvernement, pour qu'il pût agir et agir vite d'une part, et pour que, entre les diverses méthodes qui étaient proposées au pays et qui furent librement exposées ici.

LETRE DE BRUXELLES

Les industriels et les sanctions

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 16 JANVIER 1936.

Les industriels belges, touchés par les sanctions contre l'Italie, viennent, une seconde fois et pour le même sujet, d'être atteints, et cette fois par le Gouvernement.

Le montant des créances belges sur l'Italie s'élève à plus de cent millions. Elles sont bloquées par les sanctions. L'Italie a offert de les rembourser en nature, le Gouvernement belge a refusé.

La presse catholique et libérale s'élève contre ce refus, qui atteint une catégorie de citoyens, alors que c'est toute la collectivité qui devrait supporter les conséquences des sanctions. Et, en l'occurrence, ces conséquences atteignent non seulement les industriels et les commerçants, mais aussi le personnel qu'ils emploient.

LE BIEN PUBLIC est parti à croire que le Gouvernement a été, en repoussant l'offre de paiement en nature qui lui était faite, à un souci d'orthodoxie genevoise d'excès ou à une animosité qui s'avère inadmissible de la moment où ce sont des particuliers qui en font les frais.

Dans ce même ordre d'idées, les industriels belges voudraient connaître le nom des nations qui, à la quasi-unanimité, ont voté les sanctions à la S.D.N. Il y a, peut-être, dans cette quasi-unanimité, une foule de signaux qui n'ont aucun intérêt en Italie et dont le zèle purement verbal ne leur causera aucun préjudice.

A tout le moins, le monde industriel reproche au Gouvernement de n'avoir point initié la Yougoslavie. Celle-ci fut touchée aussi par les sanctions. Mais elle a fort habilement négocié un accord commercial compensatoire avec l'Angleterre et elle peut être indemnisée ainsi sous forme d'un élargissement des contingents et de réductions de tarifs douaniers, des pertes que le régime des sanctions auquel elle avait dû sacrifier à contrecoeur lui avait occasionnées.

Au reproche qui pourrait être fait à la Belgique de minimiser son rôle par la justice de Genève, on répond, dans tous les milieux, que depuis 1914, la Belgique a fait ses preuves de vaillance et d'idéal; et, depuis 1918, de générosité dans l'abandon des sanctions qui devaient alors jouer à son profit et que Genève a laissé tomber purement et simplement.

Enfin, on approuve les paroles de M. Carton de Wiart, hier, à Genève, sur les liens d'amitié italo-belges et surtout cette considération que la Belgique, surpeuplée, et qui a pu, au prix de gros efforts, s'assurer un empire colonial et comprend tout ce que présente d'intérêt pressant et même pathétique la situation d'un grand pays de 44 millions d'habitants qui est en pleine expansion, qui fait fermer aujourd'hui à ses émigrants les régions qu'il ont longtemps contribué à enrichir et qui est arrivé trop tard dans la répartition des territoires des richesses coloniales.

Un acte audacieux de banditisme en plein midi, à Paris

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Il était alors midi 10. La circulation est intense boulevard Saint-Germain, tant sur la chaussée que sur les trottoirs.

L'attentat pourtant passa inaperçu, pendant quelques minutes encore et jusqu'à ce moment où les cris de la caisse et de ceux employés ameutèrent les passants.

Longue l'alarme fut donnée, les malfaiteurs étaient hors d'attente.

Les employés de la banque ont été interrogés par le commissaire de police du quartier de l'Odéon, mais leur attention a été telle que les renseignements qu'ils fournirent sur leurs agresseurs, sont peu précis et peu concordants.

La banque qui, cet après-midi est fermée, est gardée par des agents de police. M. Guillaume, commissaire divisionnaire à la police judiciaire, des inspecteurs et le service de l'anthropométrie ont procédé aux premières constatations. Quelques empreintes digitales ont été relevées sur les bords du tiroir.

Rue Blomet, un architecte attaqué chez lui par plusieurs individus

Paris, 16 janvier. — M. Tournaud, architecte, rue Blomet, a été attaqué jeudi matin, vers 10 h., par plusieurs individus dont l'un était armé d'une massue. M. Tournaud a pu désarmer son agresseur et a été blessé à la tête.

Un quatrièmes malandrin a pris la fuite. M. Tournaud n'a pas été blessé. Les trois malfaiteurs arrêtés ont été mis à la disposition du commissaire de police du quartier qui poursuit son enquête.

Une agression à Vincennes

Des malfaiteurs dérobent 25.000 francs à une propriétaire et sa concierge

Paris, 16 janvier. — Mercredi après-midi, vers 15 h. 30, Mme Julie Lifchitz, propriétaire, demeurant 28, rue des Acacias, à Paris, a été rendue à Vincennes accompagnée de sa concierge, pour toucher les termes des immeubles qu'elle possède dans cette ville. Alors que les deux femmes retournaient à Paris, passant avenue des Charnes à Vincennes, elles ont été assaillies, à hauteur de l'avenue Payolle, par deux individus qui se sont enfuis en automobile, après avoir dérobé le sac à main de Mme Lifchitz, qui renfermait 25.000 francs. L'automobile est une conduite intérieure bleue portant le numéro 2974 R.J. 2.

Le Conseil Supérieur de l'Air s'est réuni au Ministère de l'Air, sous la présidence du général Denain, ministre de l'Air. Le ministre a ensuite reçu à déjeuner ses membres du Conseil.

Le procès Stavisky

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Depuis cinquante-trois jours...

Paris, 16 janvier. — Le Palais de Justice, jeudi matin, parait fort calme. On ne se douterait pas que la cinquante-troisième audience du procès Stavisky va s'ouvrir dans quelques minutes.

Les jurés sont arrivés un peu avant 10 heures. Tous portent des valises. Ils sont allés tout de suite les déposer dans leur salle de délibérations, où les lits de fortune ont été installés. Les jurés disent un bonjour joyeux aux appariteurs, serrent les mains des avocats, des journalistes, des magistrats, car depuis plus de cinquante jours que tous ces hommes se retrouvent et vivent ensemble plusieurs heures de semaine, ils finissent par se connaître tous.

Le buffet du Palais a ordonné un menu spécial pour les jurés au prix de 15 fr. Comme les jurés populaires n'ont pas touché encore leur allocation de 50 fr. par jour, les jurés ont convenu entre eux que pour les frais de ce repas ceux qui sont les plus fortunés feraient l'avance pour leurs collègues qui le sont moins en attendant que soit réglée cette note de repas par l'Administration ou par les jurés eux-mêmes.

L'AUDIENCE

Une déclaration de M. C. Aymard

L'audience est ouverte à 10 h. 15 devant un public de monde. M. Barnaud donne immédiatement la parole à M. Comte Aymard qui lit une déclaration. Il dit en substance qu'il n'a pas à se défendre puisqu'on abandonne l'accusation contre lui, mais il conseille aux jurés d'émettre un vœu sur la sauvegarde de la liberté individuelle qui, selon lui, a été souvent violée dans ce procès.

Une autre de M. Stavisky...

M. Stavisky se lève, enfin, pour déclarer qu'il n'a rien à ajouter à sa défense et M. Barnaud déclare terminés les débats.

Les jurés se retirent dans leur salle de délibération et l'audience est suspendue à 10 h. 35.

Un peu après 11 heures, les jurés font appeler M. Barnaud, qui monte à la salle de délibération, en compagnie du Procureur général, du greffier et de quelques avocats. Les jurés veulent connaître la méthode de la gradation des peines, car ils sont un peu perdus, on le devine sans peine, avec leur cahier de feuilles de questions, un in-quarto de 400 feuilles.

A midi, les garçons du buffet du Palais ont apporté le déjeuner des jurés. Ceux-ci ont été avisés en même temps que les frais de leur repas, 15 fr. par tête, seraient supportés par l'Administration.

Les six jurés supplémentaires sont réfugiés, eux, dans le bureau de l'avocat général. Les inculpés détenus sont assemblés dans la salle qui leur est réservée, y déjeunent ou y jouent aux cartes.

La Cour, elle aussi, est allée déjeuner, car les jurés ont déclaré qu'ils ne dérangeraient personne jusqu'à 2 h. de l'après-midi.

Les jurés ont repris leurs délibérations vers 15 heures.

A 16 h., on apprend que le premier jury désigné par le sort comme président du jury, M. Lesieur, commerçant à Saint-Maur, a résigné ses fonctions.

C'est le 11^e juré, M. Guillon, pharmacien à Paris, qui le remplace. On apprend officiellement à 16 h. 20, que le verdict du procès Stavisky ne sera pas rendu dans la soirée. Les jurés ont exprimé, vers 16 h., le désir de s'entretenir avec les magistrats du Parquet et les défenseurs des inculpés sur quelques points, notamment sur l'aggravation des peines.

A l'issue de cette entrevue, la majorité des jurés a fait connaître qu'elle était décidée à interrompre ce soir, à 21 h., ses délibérations,